



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Pollution de l'air : la FNH demande des mesures applicable dès 2017

La Fondation Nicolas Hulot dénonce des politiques publiques encore branchées sur courant alternatif alors que la France fait face à problème continu de pollution de l'air. Particules, oxydes d'azote, ozone, les coupables pointés du doigt varient de pic en pic. Pas les victimes, exposées tout au long de l'année à un cocktail de polluants avec pour conséquence des dizaines de milliers de morts prématurées et le développement entre autres d'allergies et de maladies respiratoires chez les enfants. Certaines dispositions positives ont été prises récemment par les pouvoirs publics pour la sortie du tout diesel, le développement des véhicules électriques ou le renforcement du rôle des collectivités : zone à circulation restreinte, politique de stationnement etc.

Mais dans le même temps l'abandon de l'écotaxe, le manque de financement pour les Alternatives à la voiture ou encore le dieselgate montrent que priorité n'a jamais été réellement donnée à notre santé. Il est temps de le faire.

La Fondation Nicolas Hulot demande au gouvernement de poursuivre et de renforcer son action avec plusieurs mesures applicables dès 2017

- 1) Augmenter à 2 000 euros la prime pour les ménages modestes qui voudraient mettre à la casse un véhicule diesel polluant pour acheter un véhicule moins polluant neuf ou d'occasion et en faire la promotion. Cette prime, qui existe déjà, est à la fois méconnue et insuffisante (500 à 1000 euros selon conditions) pour permettre à tous les ménages de s'adapter à des conditions de circulations qui seront nécessairement plus contraignantes à l'avenir.
- 2) La poursuite de la remise à plat de la fiscalité du gazole pour mettre fin à tous les avantages qui ont conduit à cette situation dramatique
- 3) Le lancement de nouveaux appels à projets pour la mobilité active (200 millions d'euros) et le développement des transports en commun (TCSP). Réduire la pollution ne pourra pas se faire sans investir massivement dans les alternatives.
- 4) La généralisation de l'indemnité kilométrique vélo et la création du bonus à l'achat des vélos à assistance électrique.
- 5) L'obligation fixée à moyen terme d'avoir des flottes de taxis, de VTC, d'utilitaires, et de bus moins polluantes.

- **Contacts :**

Manuela Lorand - Relations presse - 06 98 45 46 91

Denis Voisin - Porte-parole - 06 98 46 00 42